

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de la note d'information et de la fiche signalétique

La société de gestion **SOGECAPITAL GESTION S.A** porte à la connaissance du public le visa, par l'AMMC, de la note d'information et de la fiche signalétique du FCP :

- SG CASH PLUS

En conséquence de quoi, la société de gestion **SOGECAPITAL GESTION S.A** informe le public des modifications apportées à l'OPCVM précité.

Le tableau suivant précise le numéro du nouveau visa octroyé à la note d'information de cet OPCVM en date du **11/09/2024** ainsi que la nature des modifications apportées :

OPCVM	Numéro de visa de la note d'information	Champs	Anciennes dispositions	Nouvelles dispositions
FCP SG CASH PLUS	VP24106	Stratégie d'investissement	Le fonds pourra investir un maximum de 10% de son actif net dans des obligations subordonnées perpétuelles assorties à des mécanismes d'absorption de perte et/ou d'annulation de paiement des intérêts.	Le fonds pourra investir un maximum de 20% de son actif net dans des obligations subordonnées perpétuelles assorties à des mécanismes d'absorption de perte et/ou d'annulation de paiement des intérêts.
		Frais de gestion	Le taux des frais de gestion maximum est de 0.5% H.T l'an.	Le taux des frais de gestion maximum est de 2% H.T l'an.

Conformément à l'article II.2.22 et l'annexe II-2-L de la circulaire de l'AMMC, les souscripteurs auront la possibilité de sortie sans frais pendant une période de trois mois à compter de la date de publication dudit communiqué.

Il est porté à la connaissance des souscripteurs que le règlement de gestion, la note d'information et la fiche signalétique de l'OPCVM susmentionné sont mis à leur disposition, pour consultation, auprès de :

SOGECAPITAL GESTION sise à Casablanca, 55 bd Abdelmoumen

Tél : 05 22 98 43 10 Fax : 0522 26 40 25